



CAPERN – 045M
C.G. – Examiner les
impacts des pesticides
sur la santé publique
et l'environnement

Commission parlementaire sur les pesticides

Mémoire présenté
par l'Institut Jean-Garon

180, Grande-Allée Ouest, Québec G1R 2G9

Introduction

Tout est un poison et rien n'est poison... c'est la dose qui fait le poison. (Paracelse, médecin, alchimiste et philosophe... 1493–1541).

En ce qui concerne le sujet qui nous réunit aujourd'hui, l'illustre alchimiste serait sans doute porté à dire, 500 ans plus tard, sans plus de nuances, " les pesticides sont des poisons" et il ajouterait sans doute, "à utiliser avec prudence".

Qui sommes-nous ?

L'institut Jean-Garon est un groupe de réflexion et d'analyse, un "think-tank" comme on dit fréquemment en anglais, à but non lucratif, neutre et apolitique se penchant sur les enjeux agricoles et agroalimentaires du Québec.

Il est formé d'experts ayant mené des carrières dans des domaines diversifiés, mais connexes au secteur (fonction publique, enseignement, industrie, système financier...)

Notre position sur le sujet

Contrairement à plusieurs intervenants ou groupes d'intervenants faisant valoir des points de vue très nets sinon assez radicaux sur la question des pesticides, l'institut Jean-Garon adopte une position plus nuancée sur le sujet. Nous ne sommes à priori, ni anti- pesticides ni pro pesticides. S'il y a deux mots qui pourraient assez bien situer notre proposition, ce serait les mots : PRUDENCE et MODÉRATION.

En fait nous souhaitons aujourd'hui apporter un éclairage qui pourrait guider nos actions collectives et notre approche agronomique face aux pesticides étant bien conscient que, malgré le large consensus des opinions entendues sur le sujet et le fait que les pesticides soient aujourd'hui au banc des accusés, ce n'est pas la fin de leur utilisation ni ici ni ailleurs dans le monde.

Si l'on pouvait seulement en discipliner l'usage, ce serait déjà un très grand pas dans la bonne direction.

Une image : pesticides-médicaments

Pour plusieurs utilisateurs, producteurs agricoles comme citoyens, les pesticides seraient un peu comme des médicaments sous ordonnance qu'on consommerait comme des vitamines. Un peu plus ne peut pas faire de tort... croit-on ?

Dans une certaine mesure, l'image vaut également pour les antibiotiques en production animale, du moins jusqu'à récemment, car des efforts significatifs ont été faits ces dernières années pour en réduire l'utilisation préventive et les doses résiduelles.

Des médicaments... dans les faits, c'est l'image qu'on devrait se faire des pesticides qui sont, à l'instar des médicaments sous ordonnances, des produits à utiliser en cas de nécessité seulement et en suivant rigoureusement les prescriptions d'usage.

Un retour en arrière

Jetons d'abord un bref regard sur les événements qui nous ont amenés à cette prise de conscience sur un sujet qui n'alimentait pas les discussions des résidents du Plateau Mont-Royal jusqu'à récemment.

1— Monsanto et son Round-Up.

Si Monsanto a été en quelque sorte le déclencheur de la vindicte populaire sur les pesticides, curieusement, ce n'est pas le produit lui-même qui en a été la cause au début, mais plutôt ses pratiques commerciales.

En effet, en créant en quelque sorte un cercle vicieux, mais hautement rentable entre ses semences génétiquement modifiées et son herbicide Round Up, cette multinationale aujourd'hui filiale de Bayer a attiré l'attention des médias et du grand public. Et ce n'est pas fini, car, après avoir elle-même poursuivi en justice ceux qui voulaient s'affranchir de son marché captif, c'est elle-même qui est l'objet de poursuites nombreuses et pour des sommes faramineuses en raison des effets présumés de son glyphosate, l'agent actif du Round Up sur la santé des agriculteurs utilisateurs. Et cela sans parler de son rôle dans l'homologation du produit. L'histoire n'est donc pas finie.

2— Les néonicotinoïdes tueurs d'abeilles ?

Depuis une vingtaine d'années on observe un phénomène inquiétant est grandissant qu'on appelle le l'effondrement des colonies d'abeilles domestiques, mais également sauvages. Au premier rang des responsables présumés, il y a les néonicotinoïdes le plus important groupe d'insecticides sur le marché destiné à divers usages. Ils agissent en s'attaquant au système nerveux des insectes, mais aussi d'autres espèces animales dont les oiseaux. Ce constat s'il est avéré est très inquiétant, car plus du tiers de ce que nous consommons dépend d'une pollinisation par les insectes, (pommes, tomate, fraises...). Chez nous les néonicotinoïdes ont été surtout associés à l'enrobage préventif des semences de maïs-grain ce qui représente un très gros volume de cet insecticide et éventuellement un impact considérable sur les colonies d'abeilles. Cette pratique est de plus en plus contestée. En outre, plusieurs insecticides de cette famille sont désormais interdits ou à usage limité dans plusieurs pays. Ce n'est pas le cas ici, mais, question de prudence, les agronomes spécialistes en grandes cultures recommandent maintenant les semences non enrobées.

Mais attention, les pesticides ont le dos large ces temps-ci. Il se peut aussi, comme le veut une autre théorie que la disparition des abeilles soit liée aux larges zones de monoculture (maïs-soya) qui n'offrent pas aux abeilles de quoi butiner et de se nourrir.

3— L'affaire Louis Robert,

Si les médias ont surtout fait état du fouillis administratif entourant le congédiement de l'agronome Louis Robert, le message principal qu'a voulu envoyer ce lanceur d'alerte portait sur la position prédominante des représentants de l'industrie au sein du conseil d'administration d'un centre de recherche sur les grains financé majoritairement par l'État.

En outre il questionnait le statut de certains agronomes-conseillers à l'emploi des grandes entreprises de semences et pesticides, les mêmes : Monsanto, Syngenta, Dow agri et HiBred. Cela a remis à l'avant-scène le vieux débat des agronomes liés et non liés datant de l'époque où les agronomes étaient presque tous des employés de l'État, donc non liés, ce qui est l'inverse aujourd'hui.

4— Le lien présumé Parkinson-pesticides,

Enfin, depuis quelques années, le lien présumé entre la maladie de Parkinson et certains pesticides est régulièrement soulevé dans les médias.

Si ce lien est contesté par d'autres et n'a pas démontré hors de tout doute, ce qui est bien réel cependant c'est l'incidence plus élevée de cette maladie chez les personnes qui ont été exposées régulièrement aux pesticides agricoles.

En France, depuis 2012, le lien entre la maladie de Parkinson et les pesticides est officiellement reconnu par l'État et, dans certains cas plus probants, la Sécurité Sociale l'a reconnu comme maladie professionnelle.

Cette Cascade d'événements a eu pour effet d'amener les pesticides aux premières pages de nos médias et ainsi d'alerter le grand public sur les dangers potentiels sur la santé de ces produits phytosanitaires. Plusieurs articles et opinions émises dans les journaux proposaient, rien de moins que l'interdiction complète de l'usage des pesticides, position extrême qui, à notre avis, comporte également ses dangers pour la population, car, en l'absence de solutions alternatives valables, cette option met à risque notre capacité de nourrir le monde et ce à court terme. Des nuances s'imposent donc.

C'est pourquoi, avant d'envisager quelque mesure que ce soit pour l'avenir et pour le bien commun, il s'impose que nous ayons une connaissance plus précise de la situation au Québec.

Où se situe le Québec en matière d'utilisation de pesticides en agriculture ?

Le recensement agricole du Canada de 2016 était le second, après celui de 2011, à comporter une section sur les matières — dont les pesticides — appliquées sur les sols à des fins de production agricole. Il permettait donc de comparer les pratiques en la matière entre les provinces. Des données de ce recensement, il ressort qu'en matière d'utilisation des pesticides, le Québec occupe une place particulière — et à certains égards plus favorable — parmi les grandes provinces agricoles. Tout d'abord la proportion des fermes ayant des terres en culture et ayant eu recours aux herbicides l'année précédente est inférieure au Québec (57 %) à celles de l'Ontario (60 %), du Manitoba (65 %) de la Saskatchewan (70 %) et de l'Alberta (59 %).

L'écart est nettement plus important si l'on considère les proportions de terres en culture qui se voient effectivement appliquer des herbicides : 55 % pour le Québec contre 70 % en Ontario, 82 % au Manitoba, 83 % en Saskatchewan et 78 % en Alberta. Ainsi au Québec, c'est à peine plus de la moitié des terres en culture qui sont traitées aux herbicides.

Pour ce qui relève des insecticides et des fongicides, dans l'ensemble des provinces, les proportions tant des fermes que des superficies concernées sont sensiblement moindres que celles affectées par les herbicides. Mais là encore, le Québec affiche des résultats sensiblement plus bas que les autres provinces.

Cette situation particulière du Québec peut s'expliquer par un système de cultures différentes et peut-être moins homogènes que dans les autres provinces en particulier les provinces des Prairies.

Si l'on examine l'évolution des dépenses en pesticides par les exploitations agricoles, on constate là encore une évolution plus modérée au Québec. Les dépenses en pesticides ont pratiquement quadruplé au Canada entre 1992 et 2018. Si l'on tient compte du fait que l'indice des prix des pesticides a relativement peu augmenté au cours de cette période, ce quadruplement correspond à une augmentation dans les mêmes proportions des quantités utilisées. Or, dans le même temps, les dépenses ont même sextuplé en Saskatchewan. Au Québec, au contraire, les dépenses en pesticides par les exploitations agricoles n'ont été multipliées que par 2,7.

Cependant, si on rapporte ces dépenses à l'ensemble des superficies en culture, on constate que les écarts sont beaucoup plus modestes entre le Québec et les autres provinces. Ces dépenses étaient de 70 \$ par ha en 2016, contre 77 au Canada, 99 en Ontario, 79 en Saskatchewan et 61 en Alberta. Constat plus préoccupant, si l'on tient compte du fait — comme on l'a vu plus haut — que la proportion de terres cultivées recevant des pesticides est sensiblement plus faible au Québec, les dépenses en pesticides et donc les quantités appliquées par hectare réellement traité seraient plus élevées que dans plusieurs autres provinces.

Lorsque l'on examine l'évolution de l'utilisation des pesticides au Québec à la lumière des données publiées par le MELCC, la situation apparaît plus préoccupante encore. On constate en effet que les ventes de pesticides à usage agricole ont été en moyenne 18 % plus élevée au cours de la période 2005-2017 qu'au cours de la période 1992-2004. Les deux périodes se distinguent par ailleurs par des tendances opposées : alors que la période 1992-2004 semblait dessiner une tendance à la baisse, c'est la tendance inverse qui s'affirme au cours de la période suivante. On peut se demander d'ailleurs si la généralisation du recours aux variétés OGM résistantes aux herbicides dans certaines grandes cultures n'a pas contribué à cette hausse à l'instar de ce qui a pu être observé dans d'autres provinces ou aux États-Unis.

À ce constat s'ajoute l'observation faite par le Commissaire au Développement durable du Québec dans son rapport de 2016, selon laquelle, les données du MELCC ne représentent qu'une partie des pesticides effectivement utilisés par les exploitations agricoles du Québec notamment en ce qui concerne les néonicotinoïdes et l'utilisation des semences enrobées. Or, cette période 1992-2019 a vu se succéder une série de stratégies, de programmes, de plans visant à réduire l'usage des pesticides en agriculture ou à en atténuer leur pression sur l'environnement et sur la santé. On citera notamment :

- La stratégie phytosanitaire adoptée en 1990 qui visait à réduire de 50 % l'utilisation globale des pesticides en agriculture d'ici 2020
- Les modifications apportées à cette stratégie en 1997 pour favoriser l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures
- La politique nationale de l'eau en 2002
- La stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture de 2010 ayant comme objectif une réduction de 25 % des risques pour la santé et l'environnement
- L'actualisation de cette stratégie pour la période 2018-2021.

À cela s'ajoutent des outils plus spécifiques qui ont été mis en place pendant la même période, tels que le réseau d'avertissements phytosanitaires, de la base de données « SAgE Pesticides » ou de l'application en ligne IRPeQExpress. Certains de ces outils ont rencontré un relatif succès comme on le verra plus loin.

Il reste cependant que, comme le constate le Commissaire au Développement durable dans son rapport de 2016, « ces multiples plans mis en place depuis plus de 20 ans n'ont pas réussi à atteindre les objectifs fixés. La dépendance de la production agricole aux pesticides n'a pas diminué. »

Il importe néanmoins de souligner que cette dépendance concerne, sur le plan quantitatif et toujours selon les données du MELCC, avant tout les herbicides qui représentent 70 % des ventes de pesticides à usage agricole, dont la plus grande partie des herbicides à base de glyphosate. On ajoutera que ces herbicides sont destinés à quelques grandes cultures, le maïs et le soya pour l'essentiel. Lorsque l'on s'interroge sur les stratégies de réduction de l'impact des pesticides, il y a donc peut-être lieu de s'interroger parallèlement sur la place de ces grandes cultures dans notre système de production.

Des pistes pour l'avenir

1— L'éducation et l'information.

Éléments essentiels d'une bonne compréhension des enjeux liés à l'usage des pesticides (santé, environnement, biodiversité, alimentation) une bonne formation et une information juste et non liée sont la clé d'une utilisation rationnelle et réduite des pesticides.

À cet égard, le milieu agricole québécois accuse un certain retard en matière de formation scientifique. Un rattrapage considérable s'est effectué au cours des 20 dernières années, particulièrement au niveau de la jeune génération, mais des efforts doivent être poursuivis pour que l'éducation constitue l'élément clé de la solution.

Par ailleurs, les différents programmes de formation dans le domaine de la production végétale au niveau collégial comme au niveau universitaire restent dominés par des approches conventionnelles dans le domaine des relations plante-environnement. Depuis plusieurs années, la FAO a invité les pays membres à intégrer le concept d'agroécologie dans les orientations en matière de pratiques agricoles, de programmes de vulgarisation, de formation, de recherche ainsi que dans l'élaboration des politiques agricoles. En France, tous les lycées agricoles ont été enjoins depuis 2014 de revoir leurs « référentiels de formation » à la lumière du concept d'agroécologie. Les écoles supérieures agronomiques offrent des programmes de maîtrise en agroécologie. D'autres pays européens offrent des programmes du même type. Aux États-Unis, on peut consulter en ligne un classement des 40 meilleures universités pour la qualité de leur programme de maîtrise en agroécologie. Au Canada, à notre connaissance, seule l'Université du Manitoba offre un programme de premier cycle en agroécologie. Et au Québec, la Chaire en développement international de l'Université Laval organise... une école d'été de 5 jours en agroécologie.

2— La recherche.

Depuis plusieurs années, de nombreux chercheurs dans les institutions universitaires ou à l'IRDA se sont engagés dans des travaux de recherche visant à réduire l'impact environnemental des pratiques agricoles.

Mais il s'agissait le plus souvent de projets très ciblés, à portée réduite ou avec des résultats limités en termes de transfert vers le milieu agricole.

En 2016, l'IRDA a soumis au MAPAQ un document d'orientation intitulé : « Les pesticides au Québec : réduction des impacts sur l'environnement et sur la santé de la population. »

En s'appuyant sur les recommandations du Commissaire au développement durable du Québec dans son rapport déposé la même année, il y est proposé rien de moins qu'une « action-choc » en matière de recherche. Le document recommande de mobiliser « des ressources humaines et financières d'importance, faisant appel à des compétences à la fois internes et externes à l'IRDA, pour fournir aux agriculteurs des alternatives à l'utilisation des pesticides. »

Selon les auteurs du document, cette proposition s'inscrit dans une « vision de protection de l'environnement et de la santé tout en proposant des solutions rentables qui contribuent à la prospérité du secteur agricole québécois. »

Ce programme présente quatre dimensions :

- La conception d'outils de mesure et d'aide à la décision à l'usage des agriculteurs
- L'identification de produits alternatifs et de remplacement
- La conception de nouveaux systèmes culturels et de bonnes pratiques
- La mise au point d'équipements agricoles performants et mieux conçus.

Par ailleurs le document identifie des productions sur lesquelles il serait prioritaire de faire porter les efforts de recherche, compte tenu de l'importance de la problématique reliée aux pesticides, soit le maïs, le soya, la pomme, la pomme de terre et la fraise.

Déposé en 2016, le document de l'IRDA n'a pas encore suscité de réaction favorable de la part du MAPAQ. Il nous apparaît cependant qu'un tel programme de recherche contribuerait significativement à l'atténuation des impacts environnementaux des pratiques agricoles. Il y aurait donc lieu de le soutenir. Il est toutefois essentiel qu'une importance particulière soit accordée à la question du transfert des résultats vers les agriculteurs.

Plus largement, et dans le prolongement de ce qui a été signalé à propos de l'enseignement, il apparaît important que des programmes d'envergure avec des approches pluridisciplinaires et écosystémiques soient entrepris pour fournir des alternatives à plus long terme à l'agriculture du Québec.

3— Les réseaux d'avertissement phytosanitaires.

Au milieu des années 70, le MAPAQ avec la collaboration de divers partenaires situés dans les principales régions de productions végétales (légumières et fruitières) a mis sur pied des réseaux d'avertissements phytosanitaires (RAP) ayant pour fonction d'identifier dès leur apparition les ennemis des cultures visées et d'en informer immédiatement les producteurs abonnés. L'objectif premier poursuivi par ces RAP était et demeure d'éliminer les applications préventives de pesticides pour les ramener à ce qui était nécessaire, en temps opportun.

Avec le temps et les développements scientifiques et technologiques, notamment en communication, ces réseaux ont gagné en efficacité, tant au chapitre de la détection que de la communication des informations aux abonnés. Cela en a résulté en une réduction significative des pesticides utilisés, allant jusqu'à 80 % dans certains cas. Les communiqués des RAP, soutenus par des groupes d'experts, visent un nombre considérable de productions légumières et fruitières, mais s'adressent aussi aux grandes cultures, aux cultures ornementales sous serre et même aux arbres de Noël.

Voilà un bel exemple de moyen visant à réduire l'usage des pesticides à ce qui est réellement nécessaire, à défaut d'autres solutions plus écologiques. On en parle trop peu dans le débat actuel.

4— La lutte biologique.

La lutte biologique contre les ravageurs des cultures consiste essentiellement en l'utilisation ou l'introduction de prédateurs naturels ou antagonistes (nématodes, bactéries, champignons ou autres insectes) pour combattre ou éradiquer certains ennemis des cultures qu'ils soient des insectes des maladies ou même des mauvaises herbes.

L'intérêt pour l'utilisation d'agents de lutte biologique est évident, car ils ont pour effet direct la réduction de l'utilisation de pesticides.

Avec l'accentuation des pressions sociales pour la réduction ou même l'interdiction des pesticides, cette avenue devrait connaître un grand essor. Les recherches doivent cependant s'intensifier afin d'identifier les agents de lutte biologique les mieux adaptés à nos diverses cultures et conditions.

Note : La lutte biologique n'est pas une science nouvelle. Certains exemples existent depuis des centaines d'années, notamment dans l'élevage du ver à soie. Au Québec on pulvérise une bactérie le Bt ou bacillus thuringiensis pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette depuis les années 80.

5— L'agriculture biologique et l'agriculture raisonnée.

Au Québec l'agriculture biologique a véritablement pris son essor au cours des dernières années tant au niveau des consommateurs que de la production locale. Néanmoins elle ne satisfait encore qu'à un faible pourcentage de la demande et représente 4 % de la production totale.

Jadis regardée avec un certain scepticisme, sinon une pointe de dérision en mettant l'emphasis sur les rendements faibles et souvent aléatoires, les techniques se sont

grandement améliorées depuis et dans certains cas l'agriculture biologique rivalise avec les productions traditionnelles au chapitre des rendements alors qu'elle obtient des prix bien souvent supérieurs. En outre, elle permet des économies importantes en pesticides et souvent en main-d'œuvre.

Il est évident que, en regard de la problématique des pesticides, l'agriculture biologique constitue une solution de choix. Mais le passage à l'agriculture biologique est un processus exigeant et coûteux ce qui explique que le MAPAQ a mis de l'avant il y a quelques années un programme d'accompagnement technique et financier pour faciliter ce passage et hausser notre degré d'autosuffisance en produits bio.

Malgré tout, il n'est pas réaliste de croire que ces incitatifs convaincront une majorité de producteurs à faire le saut.

Si l'agriculture biologique s'est si bien développée ces dernières années, c'est qu'elle a su adopter et souvent adapter des méthodes de culture et d'élevage qui réduisent les risques de pertes par les divers ravageurs. Beaucoup de ces techniques étaient connues depuis des décennies sinon des siècles, mais souvent délaissées au profit des monocultures industrielles.

La rotation des cultures en est un bon exemple, car il a été depuis toujours démontré que l'alternance des types de récoltes sur plusieurs années évite que des ennemis des cultures s'y installent à demeure ce qui malheureusement est le cas dans nos grandes cultures soutenues par des incitatifs financiers comme l'ASRA.

Pour sa part le concept d'agriculture raisonnée s'inspire largement des connaissances et techniques issues de l'agriculture biologique sans être tenu à un cahier de charges aussi rigoureux. Parfois il s'agit d'un passage graduel vers l'agriculture biologique.

L'agriculture raisonnée procède d'une recherche d'équilibre entre les impératifs du marché, la protection de l'environnement, la santé et le bien-être animal.

Même si les puristes pointent souvent le caractère plus ou moins rigoureux de cette démarche et le fait qu'elle ne donne pas lieu à une véritable certification, elle s'accompagne néanmoins d'une réduction appréciable de l'usage de pesticides et doit être considérée comme une voie d'avenir.

6— Des pratiques commerciales étiqes.

L'usage des pesticides est largement réglementé, les dosages et les champs d'utilisation sont strictement réglementés au Canada. Les utilisations en dehors des homologations ne sont pas permises par la réglementation. La prescription faite par un professionnel ne

permet pas des utilisations en dehors des homologations, elle permet uniquement un meilleur encadrement des utilisations permises.

Le professionnel qui prescrit un herbicide, qu'il soit un agronome à son compte, un agronome à l'emploi d'un distributeur d'intrant agricole, un agronome à l'emploi d'un utilisateur, ou encore un utilisateur lui-même, est appelé à avoir un sens de l'éthique afin de gérer les conflits d'intérêts qu'il pourrait avoir.

Aussi, croire que d'autoriser uniquement des agronomes à leur compte à faire des prescriptions d'herbicide serait plus éthique et ferait réduire l'utilisation des herbicides est quelque peu illusoire. Vendre une prescription ou vendre un produit, dans les deux cas il peut y avoir des cas de survente. La compréhension de la réglementation sur les herbicides et son application demande un haut niveau de formation et des formations continues, pour cela des agronomes en ont fait leur spécialité, ils gagnent leur vie à vendre et/ou à prescrire des herbicides, la non-prescription ne les rémunère pas, il est paradoxal de demander à ces spécialistes de vendre moins ou de prescrire moins. La bonne utilisation des pesticides repose uniquement sur l'éthique de ces agronomes spécialisés. Face à un problème ou une demande d'un client, que l'agronome soit à son compte ou à l'emploi d'un fournisseur d'intrant ou d'un utilisateur, ne garantit en aucun cas l'éthique ou la compétence du professionnel. L'éthique et la compétence sont des éléments propres à chacun et ils sont difficiles à réglementer, cependant un certain nombre de mesures peuvent être mises en place, en voici quelques-unes :

- Permis spécial pour les agronomes qui font des prescriptions d'herbicides.
- Formation obligatoire en pratique alternative et systémique et inspection professionnelle plus fréquente visant plus particulièrement l'éthique et la formation pour ses agronomes.
- Identification claire des liens d'emploi de l'agronome détenteur de permis vis-à-vis sa clientèle (déjà prévu dans le code de déontologie, mais à renforcer dans la pratique)

Préciser l'article 28 du code de déontologie des agronomes, notamment l'article 28-2 qui semble être conçu pour les agronomes salariés de la fonction publique ou de la grande entreprise.

« Article 28 : L'agronome doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, un agronome :

1° Est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être susceptible de préférer certains d'entre eux à ceux de son client ou que son jugement et sa loyauté envers celui-ci peuvent en être défavorablement affectés ;

2° N'est pas indépendant pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel. »

La mesure la plus importante reste la formation en déontologie et en éthique dans le cursus académique des écoles en agricultures (niveau collégial et universitaire). Actuellement la plupart des cours inclut de telle formation.

Pesticides et politiques agricoles

La mise en place de programmes de soutien a eu un effet majeur sur le développement de certaines productions agricoles et sur la configuration actuelle de notre système de production. C'est notamment le cas du régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA) créé à la fin des années 70. Les conditions relativement généreuses de ce programme ont entraîné un essor spectaculaire de certaines grandes cultures. C'est notamment le cas du maïs-grain dont les superficies ont commencé à croître de manière soutenue dès l'adoption du programme et ce fut le cas également du soja à partir du moment où cette culture est devenue admissible à l'ASRA en 1989-1990. Or ces grandes cultures font un recours très important aux pesticides et tout particulièrement aux herbicides. Il n'est donc pas étonnant que dans l'évolution des dépenses d'exploitation, on observe que les dépenses en pesticides se mettent à croître beaucoup plus rapidement que les autres dépenses d'exploitation précisément à partir de la mise en place de l'ASRA. Par ailleurs plusieurs travaux de recherche universitaire avaient établi une relation positive entre la couverture d'une culture par l'ASRA et une utilisation plus prononcée de pesticides. D'autres programmes comme l'assurance-récolte, par leurs exigences sur les pratiques culturales, ont pu contribuer également, mais à un degré moindre, à un recours plus systématique aux pesticides. Au fil du temps, le développement et la généralisation des variétés OGM, l'apparition de résistances dans les mauvaises herbes, le recours plus important au semis direct sont d'autres éléments qui ont pu concourir à une utilisation plus intensive de pesticides.

Les conditions avantageuses du programme de soutien ASRA (Assurance Stabilisation des Revenus Agricoles) ont été pour beaucoup de producteurs un facteur décisif dans leurs choix de production. On a pu le constater au début des années 80 avec l'admissibilité du maïs-grain à ce programme et par la suite avec l'ajout du soja en 1989. Ces deux cultures, heureusement complémentaires, ont changé radicalement le portrait de l'agriculture dans les régions propices à ces cultures au détriment de la diversité. Pour cette raison, le programme aurait pu recourir à des formes de « conditionnalité » plus significatives quant au recours à certaines pratiques culturales. Dès le début des années 90, des experts avaient recommandé l'introduction d'exigences de rotation de cultures sur une même parcelle pour maintenir d'admissibilité au programme. La seule forme de conditionnalité a été la présentation d'un bilan phosphore.

Il apparaîtrait donc nécessaire d'examiner la pertinence et les modalités des programmes d'assurance-stabilisation en particulier quant à leur impact indirect sur l'utilisation des pesticides.

Des pistes de recommandations, en guise de conclusion :

1. Que le MELCC se donne les moyens de dresser un portrait plus fiable de l'utilisation effective des différentes catégories de pesticides en agriculture sous les différentes formes sous lesquelles ils sont utilisés (épandage direct, incorporation dans les semences enrobées, etc.)
2. Que le MAPAQ et le MEES encouragent les collèges et les universités à introduire dans leurs programmes de formation agricole une approche plus agroécologique qui permettrait de dépasser les clivages du type : biologique vs conventionnel.
3. Que le MAPAQ contribue de manière significative à un programme ambitieux de recherche accessible aux chercheurs de l'IRDA comme aux chercheurs universitaires visant à fournir aux producteurs un éventail d'alternatives aux méthodes de production conventionnelles et mettant l'accent sur la réduction des impacts environnementaux, la protection et la promotion de la biodiversité, une exploitation raisonnée des écosystèmes et une amélioration de la qualité des sols et de l'eau.
4. Que le MAPAQ entreprenne une révision des modalités de ses programmes de soutien à la production agricole pour en réduire significativement, par exemple par un recours plus systématique à des formes de conditionnalité, les impacts indirects sur le plan environnemental.
5. Que le MAPAQ mobilise les acteurs concernés dans un exercice de prospective sur les défis que les changements climatiques apporteront à moyen terme en matière de protection des cultures et de diversification des systèmes de production.
6. Que le MAPAQ ouvre ses programmes de soutien financier à d'autres productions agricoles afin de ramener une plus grande diversité de cultures dans les régions de monocultures plus grandes utilisatrices de pesticides.

Mémoire rédigé par les membres du Comité Scientifique de l'Institut Jean-Garon :

Michel Saint-Pierre Co-Président
m.saintpierre24@gmail.com

Guy Debailleul Co-Président
Guy.Debailleul@eac.ulaval.ca

Yan Turmine
YTurmine@belisle.net

Jacques Landry
jacqueslandry@globetrotter.net

Yannick Patelli
ypatelli@lavieagricole.com

Monique Gagnon
monique-gagnon-soleil@hotmail.com

Réjean St-Pierre
rejeans@videotron.ca

ANNEXE 1

